

## Stations DT MOBIL PRO

**HOMOLOGUÉ  
ADR**

### Robuste et résistante

- Cuve gasoil double paroi homologuée ADR
- Conteneur externe conçu en acier laqué de 3 mm
- Rétention intégrée, capacité de rétention 110 %
- Anneaux de levage en acier galvanisé
- Passage de fourches intégré en acier galvanisé
- Capot verrouillable, monté sur vérins à gaz

### Version cuve intérieure gasoil en PE :

- Homologuée ADR 5 ans, à remplacer au delà, nous consulter
- Capacité gasoil 980 litres ou 850 litres en version COMBI
- Couvercle de remplissage avec évent/soupape de surpression

### Version cuve intérieure en Acier :

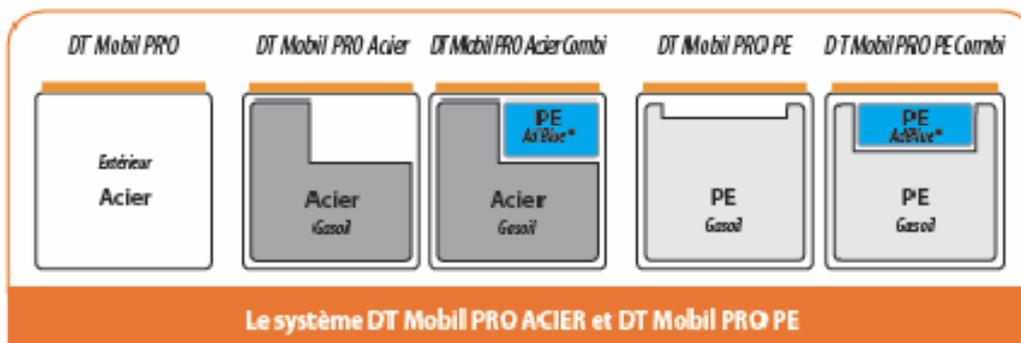
- Homologuée ADR sans limite de durée
- Epaisseur 3 mm
- Capacité 980 litres
- Jauge de niveau à cadran
- Témoin optique de fuite
- Trappe de visite avec 4 piquages taraudés 1"

### Équipement gasoil selon 3 versions

- Standard
- Premium
- Premium Plus

### Versions COMBI : réservoir additionnel d'Adblue® équipé

Ravitaillement de la cuve par pistolet automatique.



## STATIONS DT MOBIL PRO PE

### Equipement gasoil selon deux finitions :

#### STANDARD :

- Pompe au choix
- 4 m de flexible DN 25
- Pistolet automatique

#### PREMIUM :

- Pompe au choix
- Compteur digital en aluminium
- Filtre à eau et particules 30 µm
- Enrouleur automatique avec 8 m de flexible DN 25
- Pistolet automatique

#### Pompe gasoil au choix :

- BiPump 12 V, débit 80 l/ min
- Cematic duo 24/12 V, débit 70/35 l/ min
- Cematic 72, 230 V, débit 72 l/ min

#### VERSION COMBI : Ravitaillement pour 2 fluides - gasoil & Adblue®

- Réservoir additionnel pour Adblue® en polyéthylène
- Capacité 100 litres
- Pompe pour Adblue® centri SP30 12 V, débit 20 l/ min
- 6 m de flexible DN 19
- Pistolet automatique

Ravitaillement de la cuve par pistolet automatique.



Station DT-Mobil CUBE PE COMBI Premium Cematic Duo 24/12 V

Désignation	Dimensions en cm (L x l x h)	Poids en kg	Version pompe électrique		
			BiPump 12 V Référence	Cematic Duo 24/12V Référence	Cematic 72 230 V Référence
Station DT-Mobil PRO PE 980 Standard	130 x 115 x 130	375	10787	10797	10807
Station DT-Mobil PRO PE 980 Premium	130 x 115 x 130	385	10789	10799	10809
Station DT-Mobil PRO PE COMBI 850/100 Standard	130 x 115 x 130	390	10792	10802	10812
Station DT-Mobil PRO PE COMBI 850/100 Premium	130 x 115 x 130	400	10794	10804	10814

## ACCESSOIRES



Désignation	Référence
Compteur mécanique K33 pour DT-Mobil PRO PE	<b>NOUVEAU</b> 10905
Jeu d'autocollants ADR	10261

## STATIONS DT MOBIL PRO ACIER

### Équipement gasoil selon trois finitions :

#### STANDARD :

- Pompe au choix
- 4 m de flexible DN 25
- Pistolet automatique

#### PREMIUM :

- Pompe au choix
- Compteur digital en aluminium
- Filtre à eau et particules 30 µm
- Enrouleur automatique avec 8 m de flexible DN 25
- Pistolet automatique

#### PREMIUM PLUS (identique à Premium) avec en plus :

- Compteur digital CMO 10 avec contrôle d'accès
- 5 badges utilisateurs
- 1 carte manager
- Jauge de niveau presso-statique pour la cuve gasoil
- Jauge de niveau à flotteur pour le réservoir d'Adblue dans les versions COMBI
- Modem de télétransmission pour l'envoi de SMS (niveau gasoil, alarmes niveaux haut et bas gasoil et Adblue)
- Fonction

#### Pompe gasoil au choix :

- BiPump 12 V, débit 80 l/min
- Cematic duo 24/12 V, débit 70/35 l/min
- Cematic 72, 230 V, débit 72 l/min

#### VERSION COMBI : Ravitaillement pour 2 fluides - gasoil & adBlue®

- Réservoir additionnel pour Adblue® en polyéthylène
- Capacité 200 litres
- Pompe pour Adblue® centri sP30 12 V, débit 20 l/min
- 6 m de flexible DN 19
- Pistolet automatique

Ravitaillement de la cuve par pistolet automatique.



**HOMOLOGUÉ  
ADR**



Désignation	Dimensions en cm (L x l x h)	Poids en kg	Version pompe électrique		
			BiPump 12 V Référence	Cematic Duo 24/12V Référence	Cematic 72 230 V Référence
Station DT-Mobil PRO ACIER 980 Standard	130 x 115 x 130	520	10788	10798	10808
Station DT-Mobil PRO ACIER 980 Premium	130 x 115 x 130	530	10790	10800	10810
Station DT-Mobil PRO ACIER 980 Premium Plus	130 x 115 x 130	535	10791	10801	10811
Station DT-Mobil PRO ACIER COMBI 980/200 Standard	130 x 115 x 130	525	10793	10803	10813
Station DT-Mobil PRO ACIER COMBI 980/200 Premium	130 x 115 x 130	535	10795	10805	10815
Station DT-Mobil PRO ACIER COMBI 980/200 Premium Plus	130 x 115 x 130	535	10796	10806	10816

## ACCESSOIRES

Désignation	Référence
Compteur mécanique K33 pour DT-Mobil PRO ACIER	<b>NOUVEAU</b> 10906
Jeu d'autocollants ADR	10261
Kit de raccordement groupe électrogène avec raccords rapides (aller et retour)	<b>NOUVEAU</b> 10960

## Règlementation pour stations hydrocarbures mobiles :

Le transport d'hydrocarbures en GRV est régi par l'ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route).

L'ADR est un règlement européen en vigueur en France depuis le 1er juillet 1997. Ce règlement a plusieurs fois été modifié. L'ADR restructurée est en vigueur depuis le 1er janvier 2013.

### DÉFINITIONS :

**Bidons (jerricane) :** fait partie de la famille des emballages (comme les fûts par exemple), peut être en métal ou en matière plastique, de section rectangulaire ou polygonale, muni d'un ou plusieurs orifices. Les jerricanes en plastique dédiés au transport de liquides dangereux sont limités à 60 litres de contenance.

**GRV (Grand Récipient pour Vrac) :** emballage transportable rigide ou souple d'une contenance ne dépassant 3 m<sup>3</sup> pour les liquides tels que le gasoil ou l'essence. Il doit être conçu pour une manutention mécanique et doit résister aux sollicitations produites lors de la manutention et du transport.

### EXIGENCES (SELON ADR 2017)

Pour obtenir l'homologation ADR, bidons et GRV doivent satisfaire aux épreuves suivantes :

Type de récipient	Épreuve de vibration	Épreuve de levage (par le bas et le haut)	Épreuve de gerbage	Épreuve d'étanchéité	Épreuve de pression hydraulique	Épreuve de chute
Bidon (jerricane)			✓	✓	✓	✓
GRV	✓	✓	✓	✓	✓	✓

### Contraintes liées à l'utilisation d'une cuve de transport hydrocarbures selon ADR 2017 :

- Toute personne participant au transport ou à la manutention des GRV doit avoir suivi une formation portant sur le transport de marchandises dangereuses.
- Tout véhicule transportant un GRV doit disposer d'un extincteur portatif adapté aux classes d'inflammabilité A, B et C, d'une capacité minimale de 2 kg de poudre. Cet extincteur doit être facilement accessible pour l'équipage.
- Les GRV métalliques, en plastique rigide ou composite, doivent être inspectés par une autorité compétente (APAVE, BVT, LNE selon ADR § 6.5.5.4.1b) :
  - tous les 2,5 ans en ce qui concerne l'état extérieur et le bon fonctionnement de l'équipement de service.
  - tous les 5 ans en ce qui concerne la conformité au modèle type (y compris le marquage), l'état intérieur et extérieur, le bon fonctionnement de l'équipement de service.

Cette inspection permet ainsi la prolongation de la validité de l'homologation.

- En outre, tout GRV métallique, plastique rigide ou composite doit satisfaire à une épreuve d'étanchéité tous les 2,5 ans (selon ADR § 6.5.4.4.2b).
- La durée d'utilisation admise pour le transport de marchandises dangereuses est de 5 ans à compter de la date de fabrication pour les GRV en plastique rigide, les GRV composites avec récipient intérieur en plastique et les bidons en plastique (jerricanes).

### Exemptions :

#### Exemption liée à la nature de l'opération de transport :

Les prescriptions ADR (paragraphe 1.1.3.1 c) ne s'appliquent pas au transport effectué par des entreprises, accessoirement à leur activité principale en quantités ne dépassant pas 450 litres par emballage pour le gasoil ou 333 litres par emballage pour l'essence.

#### Exemption liée aux quantités transportées par unité de transport :

Lorsque la quantité transportée par véhicule ne dépasse pas 1000 litres pour le gasoil ou 333 litres pour l'essence, le conducteur du véhicule est exonéré :

- De permis spéciale transport marchandises dangereuses
- De signalisation spécifique du véhicule
- Les particuliers ne sont pas concernés par l'exemption 1.1.3.1c.